

Soudan

j'agis pour
Abubakr Mansour Abdela,
défenseur des droits humains,
condamné à mort

L'ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort. Association reconnue d'utilité publique

ACAT
France

Monsieur l'Ambassadeur,

À la suite des informations reçues de l'ACAT-France, je souhaite exprimer ma vive inquiétude face à la condamnation à mort du défenseur des droits humains Abubakr Mansour Abdela, ainsi qu'à la dégradation des libertés fondamentales au Soudan dans le contexte du conflit entre Forces armées soudanaises (FAS) et les Forces de soutien rapide (FSR).

Cette sentence prononcée le 5 octobre 2025, fondée sur des accusations politiques, viole les obligations internationales du Soudan en matière de procès équitable et de protection des défenseurs des droits.

J'appelle les autorités soudanaises à annuler cette peine, à cesser l'usage répressif de la peine capitale, et à garantir la sécurité de tous les acteurs de la société civile engagés dans la défense des droits humains.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, mes salutations distinguées.

TARIF EN VIGUEUR

S.E.M. Hassan Hamid
Ambassadeur

Mission permanente de la République
du Soudan auprès de l'Office
des Nations Unies et des autres
organisations internationales à Genève
53 Avenue Blanc, 1202 Genève, Suisse

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :



Au Soudan, Abubakr Mansour Abdela, avocat et défenseur des droits humains, a été condamné à mort, le 5 octobre 2025. Cette sentence inhumaine s'inscrit dans un contexte où la société civile est écrasée par la guerre dévastatrice entre les Forces armées soudanaises (FAS) et les Forces de soutien rapide (FSR).

Depuis le début de la guerre au Soudan en avril 2023, les membres de la société civile, en particulier les avocats et les défenseurs des droits humains, sont pris pour cibles tant par les Forces armées soudanaises (FAS) que par les Forces de soutien rapide (FSR). L'affaire d'Abubakr Mansour Abdela, avocat engagé dans la ville de Singa, chef-lieu de l'État de Sennar, illustre cette répression. Connu pour son assistance juridique aux victimes, il choisit de rester dans sa ville natale durant l'été 2024 pour distribuer gratuitement des médicaments, malgré la prise de la localité par les FSR.

Un procès inique et une condamnation à mort

Le 25 novembre 2024, au lendemain de la reconquête de la ville située au bord du Nil bleu dans le sud du pays par les FAS, Abubakr Mansour Abdela est arrêté à son domicile, brutalisé devant sa famille, puis détenu dans une installation militaire. Après dix jours passés dans la garnison de Singa, il est transféré à Sennar, où il subit des interrogatoires jusqu'à son procès, le 30 avril 2025. Bien que des preuves attestent de son innocence, il est condamné à vingt ans de prison et à une forte amende pour une présumée collaboration avec les FSR. Opposé à la guerre et ne soutenant aucun camp, il est néanmoins considéré comme une cible politique. Le 5 octobre 2025, à l'issue d'un procès en appel dépourvu des garanties les plus élémentaires, il est condamné à mort par pendaison. Le verdict a été rendu sans notification préalable de la défense, ni possibilité pour celle-ci d'assister à l'audience ou de présenter les preuves requises. Son avocat, Maître Aboubakr Al-Mahi, est ensuite arrêté.

Une répression généralisée contre la société civile

L'affaire d'Abubakr Mansour Abdela s'inscrit dans une tendance plus large de répression généralisée contre la société civile. Dans tout le pays, ceux qui documentent les exactions sont menacés, arrêtés arbitrairement, condamnés à l'issue de procédures iniques voire tout simplement exécutés par les FAS comme par les FSR, en violation flagrante des engagements internationaux du Soudan. Le 12 octobre 2025, Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, a dénoncé la condamnation « barbare » d'Abubakr Mansour Abdela et a exhorté les autorités soudanaises à annuler la sentence et à abandonner les charges retenues en représailles à son travail pacifique. Cela fait maintenant quatre mois qu'Abubakr Mansour Abdela vit dans l'angoisse d'une possible exécution. Dans le monde entier, des avocats et des associations de défense des droits humains se mobilisent pour faire annuler cette condamnation. L'ACAT-France est engagée dans cette mobilisation.



Retrouvez toutes nos actions sur acatfrance.fr

Par une parodie de procès, Abubakr Mansour Abdela, avocat et défenseur des droits humains, a été condamné à mort. Portons le dans nos prières et unissons nos protestations avec celles du monde entier.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

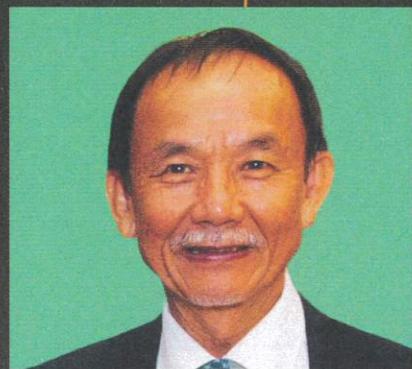
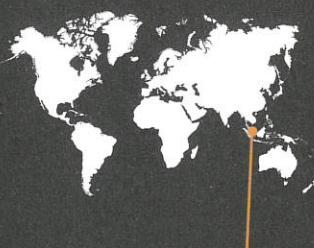
► AGIR AU SOUDAN ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

MALAISIE : DÉCISION HISTORIQUE SUR LA DISPARITION DU PASTEUR RAYMOND KOH

Le 5 novembre 2025, la Haute Cour de Kuala Lumpur a reconnu Raymond Koh, pasteur disparu, comme victime d'une grave injustice. Le gouvernement malaisien devra verser environ 2 100 € par jour depuis son enlèvement. À ce jour, la somme s'élève à près de 6 millions d'euros et augmentera tant qu'il reste introuvable.

L'ACAT-France demande la vérité sur cette disparition.



© SUSANNA LEW KO